



AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE MISSION ECONOMIQUE DE PEKIN

Date : 19/06/2006

AVERTISSEMENT

Démarches frauduleuses de sociétés chinoises à l'encontre de sociétés françaises

1. **COMMANDES SUSPECTES EN PROVENANCE DE CHINE**

Depuis plusieurs mois maintenant, les services d'appui aux entreprises françaises en Chine ont enregistré une multiplication inquiétante du nombre de cas de démarches frauduleuses via Internet de la part de sociétés chinoises. Cette information a été portée à notre connaissance par des sociétés françaises qui se sont plaintes d'avoir été victimes d'escroqueries ou de propositions jugées douteuses de sociétés chinoises jusqu'alors inconnues de leurs services.

Selon les cas qui nous ont été rapportés à ce jour, l'état des échanges entre sociétés était plus ou moins avancé et les scénarii variés ; cependant, dans la totalité des cas relevés, les sociétés françaises ont été contactées par Internet par une ou plusieurs sociétés chinoises jusqu'alors inconnues, se présentant comme clients potentiels souhaitant passer urgemment commande de leurs produits, toujours pour des montants très importants et sans volonté apparente de discuter les prix proposés par la partie française, ce qui a attiré la méfiance de certaines entreprises. La plupart de ces sociétés chinoises ont exigé des entreprises françaises que leurs dirigeants se rendent en Chine en vue de signer un contrat commercial. Pour ceux qui ont accepté de se rendre en Chine, leurs interlocuteurs chinois leur ont demandé le versement de « commissions » ou de cadeaux (règlements en espèces ou par virement, achats d'articles de luxe ou règlement d'additions de restaurant particulièrement élevées, etc.), prétextant que ces pratiques étaient courantes en Chine et correspondaient à une tradition dans le milieu des affaires, sans quoi les contrats ne pouvaient pas être honorés. Les quelques sociétés françaises qui, averties trop tard et mises devant le fait accompli, ont dû avancer ces sommes, n'ont ensuite plus eu de nouvelles de leurs interlocuteurs chinois. Alternativement, les dirigeants chinois ont exprimé le souhait d'être invités en France et ont demandé parfois que le prix des billets d'avion leur soit avancé.

Ces exemples semblent révéler l'existence d'une véritable pratique de l'escroquerie de la part de sociétés chinoises souhaitant profiter de la naïveté d'entreprises françaises que le marché chinois fait rêver, notamment de PME peu aguerries à la pratique des affaires en Chine.

C'est la raison pour laquelle les entreprises françaises sont appelées à la plus grande prudence avant de répondre à des sollicitations provenant de partenaires commerciaux potentiels en Chine.

2. **SE PREMUNIR**

Les entreprises françaises peuvent se prémunir efficacement contre ces démarches frauduleuses.

Les Missions économiques de Chine et la Chambre de commerce et d'industrie françaises en Chine invitent ainsi systématiquement les entreprises à **vérifier la crédibilité** de leur interlocuteur chinois.

L'accès gratuit aux informations étant très limité en Chine et en l'absence de système de consultation au niveau national, les informations juridiques des entreprises chinoises doivent être recherchées auprès des Administrations de l'Industrie et du Commerce (AIC) locales du lieu du siège de la société, et le plus souvent moyennant une contribution financière. Des **enquêtes de notoriété** peuvent ainsi être effectuées par des agences d'investigation privées, les Missions économiques et la Chambre de commerce et d'industrie française en Chine pouvant ici servir de relais et vous conseiller utilement. Ces agences sont accréditées par les AIC et peuvent obtenir une copie complète du dossier de

l'entreprise recherchée. Cette copie comprend généralement tous les documents de constitution de l'entreprise recherchée ainsi que tous les documents relatifs aux modifications des données enregistrées de l'entreprise (augmentation du capital, changement d'actionnaires, déménagement, etc.) et données chiffrées (chiffre d'affaires, bénéfices, etc.).

A noter que si certains rapports de notoriété démontrent très clairement le caractère frauduleux de la société, il peut également arriver que l'enquête ne révèle rien de particulier, la fraude pouvant être le fait de certains employés seulement, et la société ayant par ailleurs des activités parfaitement régulières. Selon notre expérience cependant, les rapports de notoriété commandés jusqu'à présent ont pour la plupart au moins permis de soulever de sérieux doutes sur le fonctionnement de la cible.

Dans plusieurs cas, un simple contact pris à titre informatif par les Missions économiques avec les sociétés chinoises concernées a suffi à dissuader ces dernières, révélant de ce fait le caractère peu sérieux de leur démarche.

En outre, d'une manière générale, il convient avant tout lorsque l'on souhaite faire des affaires en Chine d'**éviter toute précipitation** et de ne pas se laisser aveugler par la perspective d'un contrat apparemment juteux. Prendre son temps et étudier le marché chinois permet souvent de replacer dans le contexte économique local la proposition commerciale reçue, et donne parfois les indices d'une tentative d'escroquerie (ainsi, des montants astronomiques pour une commande en totale disproportion avec les possibilités réelles du marché sont suspects).

3. ACTIONS ENTREPRISES PAR LE RESEAU D'APPUI FRANÇAIS EN CHINE

Le réseau d'appui des entreprises françaises en Chine a déjà entrepris **plusieurs actions afin d'enrayer** cette multiplication inquiétante des fraudes. Ainsi, un courrier officiel de signalement a été envoyé au Ministère du commerce chinois, et des courriers plus ciblés ont été adressés aux autorités administratives locales de certaines localités les plus concernées, comme Shenzhen ou Zhengzhou, par exemple. Certaines de ces sociétés étaient déjà connues de leurs services, d'autres consulats étrangers les ayant déjà consultées à cet égard, ce qui prouve l'étendue du problème. Sur ces questions, le réseau d'appui français en Chine travaille justement en étroite collaboration avec plusieurs autres ambassades européennes, avec lesquelles sont échangées des indications sur les cas signalés, ce qui permet d'optimiser l'information préventive auprès de nos propres entreprises.

Les autorités chinoises ont pour leur part récemment décidé de dresser une « liste noire » des sociétés douteuses, et de mettre à disposition des entreprises victimes une « hotline ». Ces initiatives marquent une volonté claire du gouvernement chinois de mieux surveiller le marché, et nous pensons que dans ce contexte un signalement des pratiques frauduleuses auprès des autorités suscitera leur intérêt et aura un véritable impact ; nous poursuivons donc notre action dans ce sens.

Pour plus d'informations ou pour un signalement d'une démarche suspecte dont vous feriez l'objet, nous sommes à votre disposition aux coordonnées suivantes :

Mission Economique de Pékin Pacific Century Place, Unit 1015, Tower A 2A Gong Ti Bei Lu, Chaoyang Qu Beijing 100027, Chine Mèl : pekin@missioneco.org Site Internet : http://www.missioneco.org/chine Téléphone: (86 10) 65 39 13 00 Facsimilé: (86 10) 65 39 13 01	Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Chine Novotel Xinqiao Beijing, Area B, 6th Floor No.2 Dongjiaominxiang, Dongcheng District Beijing 100004, Chine Mèl : ccifc-beijing@ccifc.org Site Internet : http://www.ccifc.org Tél: (86 10) 6512 1740 Fax: (86 10) 6512 1496
---	---

* * *